



Abus de confiance gestion portefeuille boursier

Par **FESQUET**, le **06/06/2010** à **22:48**

Bonjour,

Etant abonné sur un forum boursier j'ai fais connaissance du modérateur

Je lui est demande de me communiquer le nom de qqun de sérieux pour gérer un portefeuille de 5000 euros

Il c'est proposé de la faire , après m être renseigner sur cette personne j'ai accepte

il m'as prie d'ouvrir un compte chez un xx, une fois la chose faite je lui donné le mot de passe pour accéder a la plate forme .

les 5000 euros déposé ont ete totalement perdu en moins de trois jours il m'as promis de me rembourser au plus vite et rien ne viens

il faut savoir qu'il a modifie le mot de passe pour s'assuré que je ne puisse pas voir ce qu'il se passait

De plus j'ai appris qu'il était en plein contrôle fiscal, j'ai son adresse et son tel il me promène en bateau depuis fin Mars

J'ai aussi des copies de conversation

Par **chris_Idv**, le **07/06/2010** à **15:24**

Bonjour,

Tout est dit dans votre exposé:

- 1) Vous avez donné un mandat de gestion de portefeuille (j'espère pour vous via un contrat écrit)
- 2) "je lui donné le mot de passe pour accéder à la plate forme".
- 3) tout a été perdu perdu en moins de trois jours

Vous pouvez porter plainte pour abus de confiance, mais pour espérer obtenir gain de cause il faudra que les preuves à l'appui de votre plainte soient décisives (enregistrements).

Dans le cas contraire n'espérez rien.

Cordialement,

PS: cela vous arrive-t-il souvent de confier 5.000€ à une personne inconnue rencontrée sur internet ?

Par **FESQUET**, le **07/06/2010** à **23:04**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse pour l'instant je recherche la solution a l'amiable mais il fait le mort mais j'anticipe une solution juridique....

Cdt